

QUI SIGNE QUOI ?

TOP 3 DES ACCORDS QUI FONT RECULER LES DROITS DES SALARIÉS



RELOAD



La convention collective de la métallurgie



Les augmentations sous l'inflation

QUI A SIGNÉ CES ACCORDS ?



Des **reculs** pour tous les salariés du groupe Airbus que ne compensent pas les quelques avancées.



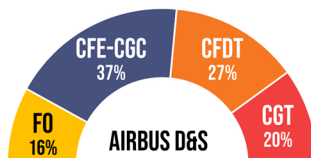
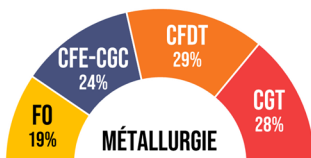
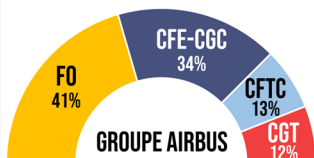
Une classification qui **ne reconnaît** :
 – ni l'**expérience**,
 – ni les **diplômes**.



– Pas de reconnaissance de l'expérience acquise.
 – **Des pertes de pouvoir d'achat pour les salariés.**

QUI POUVAIT LES SIGNER ?

Pour qu'un accord s'applique, il faut qu'il soit signé par des organisations qui représentent au moins 50% des salariés du périmètre d'application de l'accord.



PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	ACCORD	CGT	CFDT	FO	CFE-CGC	CFTC	NOS EXPLICATIONS	
INTER-PROFESSIONNEL	Accord national interprofessionnel sur l'encadrement Définition d'un statut interprofessionnel et national pour les cadres, fondé sur la reconnaissance des qualifications.	✓	✓	✓	✓	✓	Un statut cadre qui reconnaît le niveau de qualification (diplôme ou acquisition par l'expérience), le degré d'autonomie, les responsabilités . Contrairement à la convention collective de la métallurgie, signée après cet accord.	
	Accord national interprofessionnel AT/MP Prévention et indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles, gouvernance.	✓	✓	✓	✓	✓	L'accord consolide la gouvernance paritaire du système d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et abaisse les seuils d'incapacité pour bénéficier de plusieurs prestations.	
MÉTALLURGIE	Nouvelle convention collective de la métallurgie Nouvelle convention collective nationale unique, mettant en place la nouvelle classification à l'emploi.	✗	✓	✓	✓	NR	Une classification à l'emploi qui ne reconnaît ni l'expérience, ni les diplômes . Dès le début des négociations, la CGT alertait des risques de cette classification, qui se sont concrétisés pour de nombreux salariés Airbus.	
GROUPE AIRBUS	Statut social RELOAD Statut social unique des entreprises du groupe Airbus. Définit la durée du travail, les congés, la rémunération...	✗	NR	✓	✓	✓	Malgré quelques avancées (prime d'ancienneté pour les cadres, congés maternité/paternité plus longs et rémunérés à 100%), cet accord est un recul de nos droits (durée du travail, réduction du nombre de jours de congés).	
	Complémentaire santé/prévoyance IPECA Une couverture santé et prévoyance uniformisée pour tous les salariés du groupe.	✓	NR	✓	✓	✓	L'accord comporte de nombreuses améliorations en matière de prestations santé et prévoyance, pour tous les salariés du groupe. Ces améliorations reprennent la grande majorité des propositions portées par la CGT.	
	Accords COVID Ils imposent la récupération des heures aux salariés qui ne pouvaient pas télétravailler pendant le confinement.	✗	NR	✓	✓	✓	Airbus a fait porter la responsabilité de la fermeture de certains services aux salariés. Les « heures perdues » n'ont pas été perdues pour tout le monde ! Le groupe a toujours refusé l'« amnistie » demandée par la CGT.	
AIRBUS DEFENCE & SPACE	Politique salariale 2021 Un budget global (AG + AI) de 1,9% vs une inflation à 3,4% .	✗	✓	✓	✓	NR	La CGT revendique le doublage du salaire sur la durée de la carrière de chaque salarié. Pour y parvenir, il faut reconnaître l'expérience acquise par tous en valorisant les salaires de 2% par an au dessus de l'inflation .	
	Politique salariale 2022-2023 2022 : budget global de 3,9% , inflation à 6,7% 2023 : budget global de 4,6% , inflation à 5,3% en août, prévision pour l'année (Banque de France) : 5,6% .	✗	✗	✓	✓	NR	Signer des accords qui font perdre du pouvoir d'achat aux salariés est incompréhensible. En 2023, il n'y a pas eu de négociation, puisque la politique salariale était un avenant de l'accord de 2022.	
	Sur-complémentaire santé/prévoyance Airbus DS Détermine les prestations santé/prévoyance dont bénéficient les salariés ADS en plus de la complémentaire groupe.	✓	✗	✓	✓	NR	Des cotisations peu élevées grâce à l'utilisation des excédents accumulés, des prestations santé au moins au niveau de l'existant, un forfait « médecines douces » augmenté et étendu à plus de disciplines...	

NR = syndicat *Non Représentatif* sur le périmètre d'application de l'accord.

Il n'a pas participé aux négociations et ne pouvait pas signer l'accord.

Retrouvez tous les accords et qui les a signés (spoiler : certains signent tout ce qu'ils peuvent !)

sur notre intranet : <http://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads/infos-pratiques/accords>

LA MÉTHODE CGT POUR LES NÉGOCIATIONS

Notre méthode a pour objectif :

- De **gagner des droits pour les salariés** : pas juste de limiter les reculs !
- De faire **vivre le débat** et de donner **la parole aux salariés** : **c'est vous qui décidez !**



Syndiquez-vous pour être acteur et décideur de vos conditions de travail :

<https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads/se-syndiquer>

La représentativité est essentielle : c'est elle qui détermine qui peut négocier et signer les accords d'entreprise, de groupe, de branche...

Ces accords impactent nos conditions de travail au quotidien (rémunération, durée de travail, frais de santé, télétravail...).

La CGT signe des accords... quand ils sont favorables aux salariés !